

Département de la Santé et  
des Affaires sociales  
Mme Gisèle Ory, Conseillère d'État  
Le Château  
Rue de la Collégiale 12  
2000 Neuchâtel

N/réf : DP  
V:\Santé et Affaires sociales\CORRES\Planification médico sociale Ory.doc

Neuchâtel, le 29 août 2011

### **Planification médico-sociale pour les personnes âgées**

Madame la Conseillère d'État,

Quand bien même les prestations médico-sociales en faveur des personnes âgées relèvent principalement du domaine de la santé publique et ressortissent dès lors à la compétence du Canton, nous vous remercions de nous avoir consulté sur le projet de rapport d'information du Conseil d'État au Grand Conseil concernant la planification en la matière. Nous regrettons qu'il n'en aille pas de même chaque fois que les communes sont concernées par un projet du Conseil d'État : pour prendre un exemple récent, nous regrettons d'avoir été mis devant le fait accompli lorsqu'il s'est agi de mettre entièrement à la charge des communes les frais des placements en institution.

Comme le relève avec raison votre projet de rapport, la politique à l'égard des personnes âgées concerne les communes au moins indirectement en raison des compétences qui sont les leurs en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire. En complément de votre rapport, on ajoutera que les communes sont également concernées au travers de la politique générale qu'elles déploient en faveur de la qualité de vie de leurs habitants, y compris les personnes âgées. Pour ces dernières plus spécifiquement, et nonobstant la cantonalisation du domaine de la santé en 2005, la Ville de Neuchâtel se montre traditionnellement très active, que ce soit dans le domaine de l'aménagement du cadre de vie, des transports ou encore de l'action sociale, ce qui lui a valu de figurer récemment en tête d'un classement officieux des villes les plus accueillantes de Suisse romande à l'égard des personnes âgées (cf. Magazine « Générations Plus » de 2009).

Cela étant précisé, nous ne pouvons qu'approuver et saluer les objectifs poursuivis par votre projet, à savoir le maintien des personnes âgées à domicile aussi longtemps que faire se peut et le respect de leur choix en matière de solution de placement lorsque cette issue devient inéluctable. Nous saluons le soin particulier qui a été mis à évaluer les besoins des personnes âgées ainsi que certaines innovations bienvenues telles que la prise en compte de la situation des proches aidants, la valorisation du travail en réseau ou la mise en place d'entretiens d'orientation. Nous déplorons toutefois le fait que, nonobstant son titre, votre rapport mette clairement l'accent sur les prestations médicales, combinées bien sûr avec des mesures d'ordre organisationnel et architectural, au détriment des aspects sociaux. Or, nous sommes pour notre part convaincus que le maintien à domicile et, plus généralement, le maintien en bonne santé de la population âgée, passe également par le développement de prestations visant au maintien de la cohésion sociale. En d'autres termes, nous sommes d'avis que mieux les personnes âgées sont intégrées socialement, plus elles restent longtemps en bonne santé et autonomes, ce qui se répercute également sur le coût de leur prise en charge.

Pour le surplus, nous concentrerons notre prise de position sur la problématique des appartements adaptés (au sens large) pour personnes âgées, domaine dans lequel vous entendez confier un rôle particulier aux communes. À cet égard, nous saluons le fait que, suite à la levée de boucliers suscitée par la présentation de votre projet de rapport à l'ACN avant l'été, vous ayez renoncé à imposer aux communes une véritable obligation en matière de mise en œuvre du plan d'équipement. Cette manière de faire aurait en effet été contraire à un principe de gouvernance qui vous est cher et que vous ne manquez jamais de rappeler, à savoir « qui commande paie et qui paie commande ». En revanche, nous nous réjouissons de collaborer, comme nous l'avons fait jusqu'à ce jour, à la mise à disposition d'un nombre d'appartements adaptés correspondant aux besoins mis en évidence par l'étude que vous avez menée, et ce principalement pour les personnes de condition modeste. Nous sommes d'avis en effet que, pour ce qui est des besoins des personnes aisées, il suffit de laisser jouer les lois du marché. Pour les autres, la Ville de Neuchâtel a la chance d'être membre depuis de très nombreuses années de deux institutions, la Fondation « Chez Nous » et la Fondation en faveur de la construction de maisons locatives pour personnes âgées (FMPA), dont la vocation est précisément de mettre sur le marché local des appartements adaptés et à loyer abordable pour les personnes âgées. A elles deux, et grâce à la mise à disposition de terrains à des conditions favorables par la Ville, ces fondations sont aujourd'hui propriétaires de 4 immeubles abritant au total environ 120 appartements (précisément 103 pour la FMPA et 18 pour la Fondation « Chez Nous »). Notre ferme volonté est de poursuivre dans la voie ainsi tracée, preuve en est le fait que nous allons prochainement saisir le Conseil général d'un rapport tendant à la vente d'un terrain propriété de la Ville à un promoteur immobilier qui se propose de construire un certain nombre d'appartements adaptés pour personnes âgées aisées. Nous entendons lui imposer la revente d'un tiers environ desdits appartements en faveur de la FMPA, de manière à garantir une certaine mixité sociale dans l'immeuble projeté. Il est en outre prévu que l'un des appartements réservé aux personnes de condition modeste soit un appartement collectif de type « DOMINO », ce qui va précisément dans le sens de notre conviction de permettre le maintien à domicile au travers du maintien des contacts sociaux.

En conclusion, nous nous réjouissons de collaborer au maintien à domicile des personnes âgées, mais entendons le faire :

- sans y être contraints par la législation cantonale,
- en concentrant notre effort sur les personnes âgées de condition modeste,
- en développant par ailleurs les mesures favorisant la qualité de vie et la cohésion sociale de l'ensemble de la population, par exemple en encourageant les expériences de type « appartements DOMINO ».

Vous remerciant encore de nous avoir consulté, nous vous prions de croire, Madame la Conseillère d'État, à l'expression de notre haute considération.

le Conseiller communal

Directeur de la Santé et des Affaires sociales



Daniel Perdrizat